# INSTRUCTION AU RESEAU

| | |
|---|---|
| **Type d'instruction :** ☐ C ☐ LR ☒ IT | **Date de publication :** 16/01/2025 |
| **Numéro de l'instruction :** IT-2025-014 | |
| Guide utilisateur offre tuteur moral | |
| **L'instruction technique a vocation à informer de la réouverture de l'offre tuteur moral, des démarches possibles offertes aux tuteurs et de proposer un guide utilisateur à destination des partenaires.** | |

| | |
|---|---|
| **Emetteur :**<br>Direction des politiques familiales et sociales<br>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.<br>Direction : Direction du réseau | **A l'attention de :** |
| **Référents à contacter :** | **Informé(s) :** |
| **Organismes destinataires :** Caf : ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources ☒ Autres : ☐ Caf pivots ☒ Caf adhérentes | |
| **Champ d'application :** ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte | |

| | |
|---|---|
| **Processus de rattachement** : M1 - Organiser l'offre et favoriser l'accès aux droits et aux services | |
| **Diffusion :** ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA | |
| **Texte(s) de référence :**<br>○ LR2024-118 : Offre numérique à destination des tuteurs moraux | **Documents abrogés ou modifiés :**<br>○ [Liste des documents] |

| |
|---|
| **Action(s) à réaliser & échéances :**<br>○ [Action(s) à réaliser] + [Echéances]<br><br>☐ Pour application ☐ Pour recommandation ☒ Pour information |

| | |
|---|---|
| **Mots-clés :**<br>Tutelle, tuteurs moraux, portail Mon compte partenaire, service, offre | **Nombre de page(s) :**<br>**Nombre et liste des annexes : 1**<br>- Guide utilisateur |

| |
|---|
| **Date de publication** : 16/01/2025 |
| **Applicable à compter du :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |
| **Applicable jusqu'au :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. ou « sans limitation de durée » |


ALLOCATIONS FAMILIALES
Caisse nationale

**Caisse nationale des allocations familiales**

32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

## 1. Contexte

Le service « Espace Tuteur » a été mis en production sur le Portail « Mon compte partenaire » (MCP) le 20 juin 2024, destiné aux tuteurs moraux ayant déjà accès au profil T9 du service Cdap. Cependant, certains tuteurs moraux ont signalé des dysfonctionnements, notamment l'absence de protégés, rendant impossible toute recherche. En raison de l'impact pour ces utilisateurs, il a été décidé de fermer le service « Espace Tuteur » le 21 juin 2024 et de réactiver le service Cdap afin de permettre à l'équipe technique d'analyser les problèmes rencontrés et d'établir un plan d'action pour une réouverture dans les meilleures conditions.

## 2. Plan d'action retenu

La mise en production du moins de juin nous a permis de constater que certains tuteurs n'accédaient pas à leur liste de protégés en raison d'une incohérence entre le numéro SIRET renseigné sous Tiersi et celui renseigné sous MCP via Habpps. Il a donc été demandé aux Caf au cours de l'été de vérifier les conventions MCP pour lesquelles le numéro SIRET renseigné n'était pas le même que sous Tiersi, ceci afin de procéder aux mises à jour sous MCP.

Cette étude nous a permis de constater que certains tuteurs ont de multiples références SIRET, ce qui ne permet pas la remontée exhaustive de la liste de leurs protégés au regard des process de conventionnement établis sous MCP.

Après une étude d'impact approfondie, il a donc été décidé de porter une évolution majeure au service de recherche des protégés. Ainsi, celui-ci sera désormais réalisé sur la base du numéro SIREN et non plus du numéro SIRET.

## 3. Mise en service

Cette évolution permettra de remettre en service l'Espace Tuteur dès le 18 janvier 2025.

Pour rappel, cette offre propose aux tuteurs moraux

Des fonctionnalités :

- Une authentification dédiée
- Un accès simplifié aux dossiers des protégés
- Un accès direct aux informations et à certaines démarches de l'usager
- Une traçabilité des actions réalisées par le tuteur

Des démarches en ligne :

- Déclarer un changement de situation familiale
- Déclarer un changement de situation enfant
- Déclarer un changement de situation professionnelle
- Déclarer un changement d'adresse
- Déclarer ses ressources annuelles / AL
- Déclarer ses ressources trimestrielles AAH
- Déclarer ses ressources trimestrielles PPA/RSA
- Déclarer ses ressources trimestrielles AL
- Déclarer un avantage vieillesse
- Faire une demande d'allocations familiales

- Faire une demande de CMG emploi direct
- Faire une demande de CMG structure
- Faire une demande d'AJPA

Le guide est en annexe 1 de ce document et sera à disposition des partenaires dans leur espace sur Caf.fr *(https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/services-en-ligne/mon-compte-partenaire*)